

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : CREATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL DEDIE A L'HISTOIRE ET A LA MEMOIRE DU CAMP DE GURS – DECLARATION D'INTERET METROPOLITAIN

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Conformément à l'article L.5731-1 du code général des collectivités territoriales, le pôle métropolitain Pays de Béarn conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Les organes délibérants des membres du pôle métropolitain se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain.

C'est dans le respect de ces dispositions et de ses statuts que le Pays de Béarn peut mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans des domaines visés par sa charte de fondation, dont la préservation et la promotion de l'identité béarnaise ou le tourisme, le Béarn devant être proposé comme une destination globale. Par délibération du 12 juin 2020, le Pays de Béarn s'est ainsi engagé à mener les études préalables du projet de création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire du camp de Gurs.

Le camp de Gurs, ouvert au printemps 1939, fonctionne jusqu'en 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale. Plus de 60 000 personnes de 52 nationalités y sont internées dans un camp entouré de 250 kilomètres de barbelés. C'est une page de l'histoire européenne qui se lit ici, de la guerre d'Espagne aux heures sombres de l'Occupation. Comme un écho de l'histoire mondiale qui résonne encore de nos jours aux confins du Béarn et que ce projet souhaite révéler.

La première étape du projet a consisté à définir le projet scientifique et culturel dessinant les grandes orientations structurantes du futur équipement culturel.

Il s'articule autour de quatre dimensions qui sont aux fondements d'un équipement conçu comme un lieu d'éducation citoyenne et de conscience :

- **Se souvenir** : faire découvrir l'histoire des internés et commémorer,
- **Comprendre** : partir des histoires individuelles pour comprendre la grande histoire,
- **Se questionner** : poser des questionnements individuels et collectifs sur des thématiques plus larges et contemporaines pour lutter contre les racismes, les extrémismes...
- **Se projeter** : faire vivre ces questionnements de façon contemporaine par la création artistique.

Il convient désormais de définir l'intérêt métropolitain du projet de création de l'équipement culturel dédié à l'histoire et à la mémoire du camp de Gurs, en définissant dans un premier temps les conditions financières dans lesquelles le Pays de Béarn serait autorisé à lancer une procédure de consultation par voie de dialogue compétitif, destinée à sélectionner les équipes admises à y participer, en vue de définir ou de développer des solutions de nature à répondre aux besoins identifiés dans le projet scientifique et culturel.

Ce type de marché public offre la possibilité de faire appel à des savoir-faire spécifiques et a l'avantage de laisser une plus grande liberté aux candidats qui répondent au marché, exploitant au mieux leur expertise pluridisciplinaire. Il permet de faire émerger des solutions techniques plutôt qu'une seule négociation sur les prix. Il favorise l'innovation et la créativité indispensables à la réalisation de ce projet, permettant d'opter pour des solutions qui n'auraient pas été imaginées au départ.

Il s'agira donc de traduire les objectifs de moyens culturels et scientifiques en termes de besoins spatiaux et fonctionnels (espaces, surfaces globales et unitaires, fonctionnalités, contraintes architecturales et techniques). Cela permettra de dessiner les futurs aménagements du site pour

concrétiser le projet d'établissement, y compris l'intégration des outils numériques, dans une logique globale de fonctionnement du futur lieu.

La mise en scène des lieux sera au service de la compréhension de l'histoire. Pour éviter les écueils de la reconstitution, du non-sens historique et du risque de voyeurisme morbide, une démarche d'interprétation sera privilégiée. Deux parcours de visites se compléteront. Un premier parcours libre donnera toutes les grandes clés de lecture, autorisant l'accès gratuit au site. Les parcours extérieurs de visite bénéficieront d'une requalification, mobilisant tous les outils numériques pertinents. Pour approfondir, une offre plus complète, payante, sera proposée. Ainsi, l'espace muséographique accueillera un parcours permanent et des expositions temporaires participant à l'animation de l'établissement.

Le futur équipement aura vocation à s'adresser au jeune public scolaire, aux visiteurs extérieurs, notamment dans le cadre du développement actuel du tourisme mémoriel, et aux habitants du Béarn. Il autorisera donc l'accueil des individuels comme de groupes.

Il est proposé que la communauté de communes de Lacq-Orthez déclare d'intérêt métropolitain le lancement et la conduite du marché correspondant. Le Pays de Béarn s'appuiera, pour ce faire, sur les compétences de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en termes de conduction d'opération.

Le plan de financement de cette phase d'étude, incluant le dialogue compétitif et la conduite d'opération, est estimé à 187 000 €. Il repose sur la contribution des intercommunalités membres du Pays de Béarn suivant la clé de répartition à la population, la participation de l'Etat dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région et la sollicitation de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques réparties comme suit :

	Dépenses		Recettes
Dialogue compétitif	150 000 €	Etat	67 000 €
Conduite d'opération	37 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	30 000 €
		Département	30 000 €
		Autofinancement	60 000 €
Total	187 000 €	Total	187 000 €

Il reviendrait par conséquent à la communauté de communes de Lacq-Orthez de participer à hauteur de 8 658,62 € Cette participation est comprise dans la contribution générale au Pays de Béarn.

La phase d'étude est conçue comme ouvrant la possibilité pour chaque intercommunalité membre du Pays de Béarn de se positionner librement pour la suite du projet et ainsi maîtriser sa participation à venir dans les investissements induits, si le dialogue compétitif était déclaré fructueux.

Cette étape de dessin du projet se réalisera conjointement à une recherche des partenariats financiers, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement projeté. Elle permettra à chacun des membres de réviser, dans un second temps et à son issue, l'intérêt métropolitain de l'action pour en déterminer les conditions et modalités de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de déclarer d'intérêt métropolitain** le lancement et la conduite d'une procédure de consultation par voie de dialogue compétitif relatif à la création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire du camp de Gurs,

- **d'approuver**, dans ce cadre, la participation financière de la communauté de communes de Lacq-Orthez à hauteur de 8 658,62 € €,
- **de préciser** que cette participation est comprise dans la contribution générale au Pays de Béarn,
- **de préciser** que l'intérêt métropolitain tel que défini ci-dessus fera l'objet d'une révision à l'issue de la phase de dialogue.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT